



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 décembre 2023 à 20 :00 à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Madame Joanny Brochu assiste comme directrice générale., greffière-trésorière.

NO-2023-12-150

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 décembre 2023 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année 2024
5. Taxes à recevoir au 30 novembre 2023
6. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 396 fixant le taux de la taxe foncière, de services
7. Mandat pour Me Anne-Marie Lessard, avocate
8. Adjointe administrative
9. Programme Emplois d'été – 2024
10. Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien des routes locales (PAVL-ERL)

11. Club des motoneigistes du lac William
12. Rénovation Salle de bain
13. Fermeture du bureau municipal pour les fêtes
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de question(s)
17. Levée de la séance

ADOPTÉE

**NO-2023-12-151 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2023-12-152 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR: MARINA LEMAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de novembre 2023, totalisant 118 667.419 \$ et approuvent le paiement des salaires 14 697.76\$ et autorisent la greffière-trésorière et directrice générale, Madame Joanny Brochu à effectuer le paiement.

Administration	36 497.93\$
Voirie	906.60\$
Déneigement	32 452\$
Incendie	33 353\$
Transport adapté	797\$

Ordures	5815\$
Eau potable	928\$
Évènements divers	846\$
Sentier	260\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétaire) pour le mois de novembre 2023.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2023-12-153

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

- ❖ 8 janvier
- ❖ 5 février
- ❖ 4 mars
- ❖ 8 avril
- ❖ 6 mai
- ❖ 3 juin
- ❖ 8 juillet
- ❖ 19 août
- ❖ 3 septembre
- ❖ 7 octobre
- ❖ 4 novembre
- ❖ 2 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Évidemment, le conseil pourra fixer toute autre date qu'il pourra juger utile pour tenir compte, par exemple, de la période des vacances (été) ou de longs congés. La loi laisse beaucoup de latitude aux municipalités quant au choix des jours pour la tenue des séances ordinaires et il s'agit seulement de les établir à l'avance (avant le 1^{er} janvier).

ADOPTÉE

**NO-2023-12-154 TAXES À RECEVOIR AU
30 NOVEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil ont pris connaissance du montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2023 au montant de 66 876.51\$

ADOPTÉE

**NO-2023-12-155 AVIS DE MOTION POUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 396
FIXANT LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE, DE SERVICES
ET DU TAUX D'INTÉRÊT SUR
LES ARRÉRAGES**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, a demandé un règlement fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2024.

Une demande de dispense de lecture est également faite pour ce règlement numéro 396

**NO-2023-12-156 PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 396
FIXANT LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE, DE SERVICES
ET DU TAUX D'INTÉRÊT
SUR LES ARRÉRAGES**

Le projet de règlement numéro 396 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages est déposé par Carl Croteau et est présenté en séance tenante.

La directrice générale, Mme Joanny Brochu fait la présentation d'un résumé du projet de règlement numéro 396 fixant, pour l'exercice financier 2024, les taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages.

Le taux de la taxe d'eau pour le village est de 0.0090\$, taxe d'eau édifice, matières résiduelles, matières récupérables, légèrement semblables pour 2024.

14% pour le taux d'intérêt et taux taxes foncière 0.0090

NO-2023-12-157 **MANDAT POUR
ME ANNE-MARIE LESSARD,
AVOCATE**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR ROCK COTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que les services de première ligne sont pour l'ensemble des intervenants de la municipalité;

Considérant que les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité;

Considérant que Me Anne-Marie Lessard du bureau Bernier Beaudry Inc. maintient le coût des services professionnels au montant de 100\$ taxes et déboursés inclus. Ainsi tous les services qui pourraient être rendus par leur étude, incluant la révision de nos procès-verbaux, en dehors d'un processus judiciaire, administratif, d'arbitrage de grief ou de négociation de conventions collectives sont couverts par ce forfait mensuel. Ce montant forfaitaire serait payable en douze (12) versements égaux, le 1^{er} jour de chaque mois;

Considérant que ce montant mensuel demeure le même que celui fixé pour 2023, lequel avait été établi selon la moyenne des services nous ayant été offerts au cours des dernières années;

Considérant que cette formule nous est proposée à ce tarif pour la prochaine année, lequel sera révisé à la fin de l'année en fonction du nombre d'heures réellement requis par notre municipalité, et une nouvelle offre de service nous sera transmise;

Considérant que les membres de ce conseil demandent et mandatent la greffière-trésorière et directrice générale Joanny Brochu pour percevoir les arriérages de taxes qui n'auraient pas encore été payées;

Considérant qu'au moment venu, la directrice générale, Joanny Brochu fournira les documents nécessaires à Me Anne-Marie Lessard, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent le coût des services première ligne au montant de 100\$ par mois taxes et déboursés inclus et mandatent Me Anne-Marie Lessard, avocate du bureau Bernier Beaudry, avocats pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2022,2023, 2024 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

ADOPTÉE

NO-2023-12-158

SALLE DE BAIN GRANDE SALLE

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que les toilettes de la grande salle ont eu des bris et refoulement d'égout la dernière Année. On a eu comme obligation de faire des rénovations changer les conduits d'égout et on a installé une salle de bain pour handicapé selon les normes,

Pour ces raisons les membres de ce conseil acceptent de payer les frais de la salle de bain avec le surplus non affecté suggéré par la comptable de RDL.

ADOPTÉE

NO-2023-12-159

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que Madame Manon Labranche s'est désistée du poste d'adjointe administrative la municipalité est toujours à la recherche d'une adjointe.

Attendu que Madame Ghislaine Leblanc a proposé rester en raison de quelques jours par mois pour les séances, règlements et autres.

Attendu que Madame Leblanc a déjà les connaissances, l'expérience de plusieurs années de service, elle va apporter une aide supplémentaire lors des besoins.

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent que; Madame Leblanc accepte le poste d'adjointe, avec les mêmes conditions, salaires, congés fériés et lui payé son kilométrage lors de ses déplacements pour la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2023-12-160

**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ-
2024**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la coordinatrice en développement et loisirs, madame Jennifer Groleau à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2024, pour 2 postes de moniteurs (trices) et à signer tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉE

NO-2023-12-161

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE-VOLET ENTRETIEN
DES ROUTES LOCALES (PAVL-ERL)**

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 158 953\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de ROCK COTÉ_, appuyé de ANDRÉ MERCIER, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

NO-2023-12-162

**COMMANDITE CLUB DES
MOTONEIGISTES DU LAC
WILLIAM 2022-23 et 2023-24**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à une lettre reçue, datée du 15 septembre 2022-23, au nom du Club des motoneigistes du lac William Inc sollicitant un montant de 100,00\$ pour notre logo dans la carte de sentier 2022-2023, les membres de ce conseil acceptent de commanditer la somme de 100,00\$ pour cette publicité à ce club ainsi que pour l'année 2023-24 un montant de 250,00 pour la somme totale de 350,00\$ 2022-23-24

ADOPTÉE

NO-2023-12-163

**FERMETURE DU BUREAU
MUNICIPAL POUR LES FÊTES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre au 8 janvier 2024 inclusivement. de retour le 9 janvier 2024.

ADOPTÉE

NO-2023-12-164

CORRESPONDANCE

- INSCRIPTION ACTIVITÉ POUR LES NON-RÉSIDENT DE THETFORD MINES
- LETTRE GARDERIE DEMANDE DE MODIFICATION DE BAIL

NO-2023-12-165

VARIA

NO-2023-12-166

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-2023-12-167

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20H35 heures.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.